

**Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale**

Tél. 03 20 66 58 15

Fax: 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2025/AS/18

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec le Club Astronomique de la Région Lilloise (CARL), représenté par son Président, Monsieur Didier CAULIER, portant sur l'organisation d'une animation d'observation des étoiles à destination du public hémois en 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec le CARL, sis au 11, chemin du Grand Marais – 59560 VILLENEUVE D'ASCQ, une convention portant sur l'organisation d'une animation d'observation des étoiles, « la nuit des étoiles », le vendredi 7 mars 2025, de 19h00 à 22h00.

ARTICLE 2 : La prestation consistera à animer une soirée d'observation, suivie d'une conférence sur l'état du ciel dans le cadre de « la nuit des étoiles ».

En cas de crise sanitaire entraînant des mesures de restriction ayant un impact sur les interventions, la Ville pourra annuler la séance prévue. Celle-ci ne sera pas facturée.

ARTICLE 3 : L'organisateur s'engage à payer les prestations 2025, sur présentation de facture établie par le prestataire, comme suit :

- 525.00 euros TTC pour une animation (cinq cent vingt-cinq euros)

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie 2025, soit **525.00 euros (cinq cent vingt-cinq euros)**.

En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Hem, le - 6 FEV. 2025

Francis VERCAMER

Maire de HEM

Vice-président de la MEL



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr